

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL****DU VENDREDI 23 JUIN 2017 à 20 H 00 au Parlement cantonal - Lausanne**

Président : M. Jean-Luc MAYOR
Secrétaire : Mme Barbara DEVAUD
Scrutateurs : Mme Romaine MERMINOD
M. Alain MORET
Huissier : M. Albert BERTHOLET

Monsieur le Président du Conseil Communal d'Aigle ouvre la séance à 20 h 01.

1.1. Appel

L'appel fait constater la présence de : 60 conseillères et conseillers, 10 sont excusés, le quorum est de 31.

Membres de la Municipalité présents :

ALLORA Maude
BORLOZ Frédéric
DEVAUD Grégory
RIME Isabelle
RUGGIERO Piero

Membres du Conseil Communal Présents :

AEGERTER Serge
ALLORA Cédric
BACCA Marcel-Jacques
BADAN Patrice
BARBEZAT Christophe
BARTOLONE Santino
BAYUNGA Michel
BELLWALD Philippe
BERSIER Bruno
BIFFIGER Nicolas
BILECI Lionel
BOREL Bernard
BOUCHER Katleen
BRELAZ Pierre-Yves
BUEMI Laurent
CALORE Pierre

CARNAL Rachel
CARRIERI Carlo
CHESEAUX Martine
CHESSEX Dominique
COTTIER Fabrice
CRAUSAZ Virginie
CROUSAZ Jean-Marc
DELADOEY François
DEVAUD Barbara
DI MARCO Corinne
DRAPELMarc-Olivier
DUBOIS AMIGUET Claire-Lise
DURUSSEL Véronique
FAVRE Alexandre
FEUZ CHARRIERE Corinne
GENOUD-CHAMPEAUX Marie-Dominique
GIDDEY Valentin
GIRARDIN Jeanne
GOSTELI-JAQUEMET Danielle
GOY Louis
GRAF Olivier
GRAFF Patrick
HESS BELLWALD Kathryn
HÜRZELER Livio
JOTTERAND Jean-Paul
KAPPELER Philippe
LA ROSA Fabienne
LAUNAZ Joël
LUSSAMAKI Okita
MARIANO Claudio
MARTENET Michel
MASSY Alexandre
MAYOR Jean-Luc
MERMINOD Romaine
MORET Alain
MUTZENBERG Jean-Michel
OLLOZ Philippe
PASCHE Philippe
REBER Clément
SAUGE JAERMANN Marlyse
SCHUMACHER Pierre
TILLE Stéphane
VOUILLAMOZ Yvan

Membres du Conseil communal excusés

BADAN Anick
BADAN Didier
BARRAUD Odile
BURNIER Laurence

CLAUDEL Michel
 DELAPIERRE Jean-Yves
 ERDENIZ Murat
 KRÜMEL Catherine
 SCHWEIZER Pierre-Alain
 SOUTTER Jean-Marc
 ZOLLER Cyril

1.2. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Président annonce quelques changements à l'ordre du jour, le diffuse à l'écran et le relit. L'ordre du jour sera suivi comme suit :

- 1.1. Appel
- 1.2. Approbation de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 avril 2017
- 1.4. Communications du Bureau du Conseil
- 1.5. Communications du Président
- 1.6. Communications de la Municipalité
- 2.1. Préavis municipal n° 2017-02 du lundi 10 avril 2017 relatif à « Un crédit complémentaire au préavis 2015-12 – Construction d'un pavillon scolaire pour l'enseignement primaire & location de modules provisoires durant les travaux de rénovation du collège des Dents du Midi »
Rapporteur : M. Yvan VOUILLAMOZ
- 2.2. Préavis Municipal n° 2017-04 relatif au « Rapport de la Municipalité d'Aigle au Conseil Communal sur sa gestion 2016 »
Rapport de la Commission de Gestion (Rapporteur : M. Philippe BELLWALD)
Rapport de la Commission des Finances (Rapporteur : M. Jean-Paul JOTTERAND)
Comptes
- 2.3. Préavis municipal n° 2017-05 du lundi 1^{er} mai 2017 relatif à « L'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie et d'un cautionnement en faveur du tennis club d'Aigle »
Rapporteur : M. Lionel BILECI
- 2.4. Rapport de la commission pour la prise en considération du postulat « Fibre optique dans les foyers aiglons : une absence aberrante »
Rapporteur : M. Philippe OLLOZ
- 3.1. Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée le 2 mars 2017 par Katleen Boucher, au nom du groupe AlternativeS-Les Verts, intitulée : « Interpellation LAT »
- 4.1. Motions
- 4.2. Postulats
 - 4.2.1. Postulat déposé par Alexandre Favre : « Pour la création d'une zone ludico-sociale sur les berges de la Grande-Eau »
 - 4.2.2. Postulat du groupe AlternativeS-Les Verts : « Pour une commune sans pesticides de synthèse »
- 4.3. Interpellations
 - 4.3.1. Interpellation du parti socialiste aiglon : « Pour sécuriser l'accès au Skate Parc des Glariers et l'alimenter en eau »
5. Elections

Election de la nouvelle commission thématique permanente pour traiter des préavis relatifs aux opérations immobilières
 Election du Président du Conseil Communal 2017-2018
 Election du premier vice-Président du Conseil Communal 2017-2018
 Election du deuxième vice-Président du Conseil Communal 2017-2018

- Election des scrutateurs
- Election des scrutateurs suppléants
- 6. Questions, vœux, divers et propositions individuelles
- Allocution de M. le Président du Conseil, M. Jean-Luc MAYOR
- Allocution de M. le Syndic, M. Frédéric BORLOZ

M. Patrice BADAN demande si au point 2.2. le rapport de minorité est prévu.

M. le Président répond que c'est prévu.

L'ordre du jour tel que proposé est accepté à l'unanimité, soit 60 oui.

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 avril 2017

Madame la secrétaire lit des demandes de corrections qu'elle a reçues :

En page 14, dans l'avant dernier paragraphe : il s'agit du "mélange des genres" et non des gens et l'expression "pour la Commune" est répétée.

Le procès-verbal ainsi corrigé est accepté à l'unanimité.

1.4. Communications du Bureau du Conseil

Rien à communiquer.

1.5. Communications du Président

Courrier

Le Président a reçu un recommandé de M. Jean-Paul Charpilloz concernant une demande de subvention sur l'installation photovoltaïque qui avait été refusée car hors délai. Il priait le Président de transmettre à la Municipalité qui l'a donc transmis à Mme Isabelle Rime, en charge du dicastère.

Carnet noir

Décès le 13 juin de Mme Marlène Vouillamoz, maman de Yvan Vouillamoz, conseiller communal.

Le Président demande de respecter une minute de silence.

1.6. Communications de la Municipalité

M. Piero RUGGIERO, municipal

Plan canicule

A été mis en place par les autorités sanitaires. La Municipalité a écrit aux personnes âgées pour s'inscrire en cas de besoin.

Terrain Knie

Une visite de Jenish, population minoritaire suisse ayant les mêmes droits que nous, a eu lieu sur le terrain Knie il y a 2 semaines. Au vu du besoin pour les manifestations de cette place, des mesures ont été prises pour les déplacer sur un terrain en zone agricole près du CMC. Ils devraient quitter les lieux d'ici quelques jours.

Bâtiment Hôtel de Ville

Sur la façade est, une structure pour permettre des affichages pour les sociétés locales qui le désirent a été mise en place. Un règlement interne a été établi. Le cadre a déjà été posé. Une œuvre d'art sera mise en attendant une manifestation à afficher.

Mme Maude ALLORA, municipaleSocial

Le travailleur social hors mur engagé par la Commune d'Aigle débutera en juillet 2017. Une convention entre les Communes est en cours pour les répartitions financières.

Clin d'Oeil

Mme ALLORA a été nommée représentante municipale au sein du conseil de fondation suite à la table ronde du mois de mars.

M. Gregory DEVAUD, municipalTravaux

Les travaux prévus pour les améliorations foncières sur les chemins agricoles et les collecteurs ont débuté dans la précipitation suite aux autorisations cantonales et fédérales qui avaient tardé à suivre. Le planning est prévu encore sur l'année prochaine voire la suivante. Une séance aura lieu avec les exploitants.

Préavis Margencel

Dans le cadre du projet du quartier de Margencel, la vente de la parcelle communale de 141 m² a été signée et effectuée en faveur de la société Next Immobilier pour un montant de Frs 200'000.-.

M. Frédéric BORLOZ, syndicMondial du Chasselas

Quelques belles médailles d'or au mondial du chasselas pour des vins d'Aigle.

Etats généraux

Les Etats généraux ayant eu lieu, la Municipalité va débiter le travail sur le schéma directeur des espaces publics comme décidé au début. Ils seront participatifs et plus associatifs avec un côté politique et un côté professionnel. La machine est lancée pour cette deuxième phase.

- 2.1. Préavis municipal n° 2017-02 du lundi 10 avril 2017 relatif à « Un crédit complémentaire au préavis 2015-12 – Construction d'un pavillon scolaire pour l'enseignement primaire & location de modules provisoires durant les travaux de rénovation du collège des Dents du Midi »**

Rapporteur : M. Yvan VOUILLAMOZ

Conclusions du préavis municipal :

1. D'adopter le préavis relatif à la demande de crédit complémentaire au préavis 2015-12
2. De voter le crédit d'ouvrage nécessaire de CHF 6'900'000.- TTC pour la construction d'un pavillon scolaire en éléments modulaires préfabriqués et la location de modules provisoires nécessaires durant les travaux de réhabilitation du Collège des Dents du Midi.
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir :
Le montant de CHF 6'900'000.- TTC sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté aux meilleures conditions le moment venu et amorti sur une durée de 30 ans maximum.

Conclusions du rapport de la commission :

1. De refuser le préavis 2017-02 de demande de crédit complémentaire au préavis 2015-12 : Construction d'un pavillon scolaire pour l'enseignement primaire & Location de modules provisoires durant les travaux de rénovation du collège des Dents du Midi.
2. De retourner ce préavis à la Municipalité, pour nouvelle étude en tenant compte du chapitre « Propositions » de ce rapport.

Discussion

M. Jean-Paul JOTTERAND donne la position de la CoFin :

« En préambule, la CoFin tient à préciser qu'elle ne prend position que sur les aspects financiers en relation avec le crédit complémentaire au préavis 2015-12 de CHF 6'900'000.- demandé par la Municipalité. Les autres aspects ont été traités par la commission ad hoc et figurent dans leur rapport.

La CoFin relève toutefois que le besoin de nouvelles classes n'est pas contesté et que des investissements dans ce domaine sont inévitables.

Elle considère que le crédit de CHF 6'900'000.- soumis à l'approbation du Conseil, additionné aux crédits déjà votés selon préavis 2015-12, est supportable pour notre commune et entre dans le cadre du plafond d'endettement fixé en début de législature.

Elle relève aussi que le crédit susmentionné ne comprend pas les coûts de réfection ou de déplacement des terrains de sports en fonction de l'emplacement final du KIWI, ni une modification des circulations dans le secteur des collèges. Ces objets seront traités par d'autres préavis.

La question de construire un collège neuf à la place de la réfection du collège DDM a été évoquée. Pour la CoFin, cela n'entre pas en considération au vu de son coût, qui bloquerait d'autres investissements nécessaires à venir.

La question de construire le collège KIWI de manière traditionnelle au lieu du système modulaire a aussi été soulevée. En l'état actuel, la CoFin ne peut pas se prononcer si l'investissement plus élevé (de combien ?) pour du « traditionnel » serait compensé par une longévité plus grande et si cela est supportable pour nos finances.

Enfin, que se passerait-il, sur le plan financier uniquement, en cas de renvoi du projet d'une année : selon les informations reçues, il y aurait un coût direct d'environ CHF 110'000.- pour la location de containers pour 3 classes. A ce chiffre, il faudrait ajouter les éventuelles augmentations de prix de la construction et de possibles interventions sur le collège DDM au vu de son état actuel. »

Mme Isabelle RIME, présente un Powerpoint et explique que ce soir ce qui est important en tant qu'autorité de l'exécutif et du législatif est de se poser la bonne question soit si nos enfants ont besoin d'école. Nous avons été élus pour travailler pour la collectivité. La Municipalité s'engage pour venir avec un nouveau préavis pour des places de sport. Si ce soir on refuse ce préavis, si on veut partir sur quelque chose de traditionnel, on repousse de 2 à 3 ans d'études pour des processus, des normes SIA à respecter, des appels d'offres à faire, des marchés publics. Un minimum de 2 à 3 ans de procédure sans compter sur des difficultés rencontrées comme d'éventuels recours, ensuite 2 ans de travaux. 5 ans durant lequel les élèves vont rester dans le DDM qui est dans un état lamentable. Devons-nous donner à notre population cette image de ne pas avancer. La Municipalité propose ce soir un bâtiment KIWI qui permet aux élèves d'entrer à la rentrée 2018. Si on change les affectations des espaces publics, ce sera des procédures qui mettent du temps. Si on accepte ce soir le préavis, la Municipalité viendra plus tard avec un préavis des espaces publics, des places de sport. Ce terrain de sport à côté de la Citrouille est aussi utile pour l'UAPE. Implanter le KIWI à côté des Petits Pois permet une vraie solution. Dans le préavis à la page 13, on dit qu'on vient avec un nouveau préavis d'aménagements des espaces publics.

Mme RIME diffuse un PowerPoint avec des images du futur bâtiment.

Si on renvoie le préavis, on renvoie de combien d'années ? Pendant ce temps, où vont les élèves ? Elle explique avoir tous les chiffres et peut volontiers répondre à toutes les questions.

M. Yvan VOUILLAMOZ revient en page 4 du rapport. La Commission est consciente du besoin de classe pour les écoles d'Aigle et de pouvoir débloquer la situation du préavis 2015-12 pour la réalisation des rénovations du DDM. Elle propose d'implanter le bâtiment KIWI sur la parcelle 1013. La commission l'a évoqué sous forme de question. Est-ce la bonne solution ? Ils ne veulent pas bloquer la situation. Ils souhaitent simplement implanter le bâtiment KIWI sur la parcelle 1013 pour permettre une extension ou un étage supplémentaire. Beaucoup de nouvelles constructions sont en cours à Aigle avec donc une augmentation des habitants. Un document remis démontre que l'implantation du bâtiment kiwi sur le terrain actuel empêche toute extension future.

Mme Isabelle RIME entend que le rapport de la commission propose l'implantation du KIWI sur une autre parcelle. La Municipalité a une préférence de garder la parcelle souhaitée pour les générations à venir. Il est dommage d'utiliser une parcelle aussi grande pour un pavillon de 11 classes. Il est vraiment important de garder cette parcelle pour le futur. Elle ajoute que toutes les nouvelles constructions vont engendrer des suppléments d'élèves en ville. Les prochaines constructions scolaires devront se faire en ville pour permettre aux petites classes de rester près de leur domicile. On ne peut pas faire descendre des petits à la Planchette. Les prochaines constructions scolaires prévues se feront en ville.

M. Christophe BARBEZAT demande ne pas confondre rapidité et précipitation. Bex a construit un super collège en dur. Aujourd'hui, le nombre de classes est déjà trop petit ainsi que le préau. C'est important pour le futur de la ville et pour le bien-être des enfants. Le préau avec un sol limite dérange un peu. Dans la variante 5a du préavis, une étude a été faite. Il ne comprend pas pourquoi on devrait attendre 5 ans. Il demande si selon le préavis qui parle de 76 classes cela est faisable pour la ville d'Aigle. Puis il demande de ne pas sous-estimer cette place du côté social, c'est important de garder cet espace. C'est beaucoup de questions, c'est pour cela qu'il soutiendra la commission.

M. Bernard BOREL voit tout le travail qui s'est fait mais qui est venu de manière brouillonne. Cela pose problème. Au moment où la commission s'est réunie, pas tous les documents étaient présentés. Les informations ont été reçues au compte-goutte. Si on veut être juste historiquement, la commission avait fait pression pour construire. Les prévisions d'il y a 2 ans n'étaient pas urgentes. On a différentes variantes possibles. Il serait judicieux de retirer ce préavis pour immédiatement en présenter un. Dire que cela va faire 5 ans est faire pression. Il est réaliste de faire un préavis avec les éléments dans son ensemble de façon à voir de manière globale ce que cela coûtera vraiment. Investir pour que ce soit des beaux locaux qui

durent est important. Il y a une répétition des choses, on exagère les choses quand on veut vendre un produit. Perdre une année n'est pas perdre beaucoup de sous. Si on peut faire un peu plus longtemps pour que cela dure un peu plus longtemps, cela a du sens. Le groupe va voter comme la commission.

Mme Isabelle RIME précise que si elle parle de 5 ans, c'est en cas de projet en construction traditionnelle, on doit passer par des appels d'offres et du marché public. Pour cette année, un module provisoire sera mis dans la cour pour des classes primaires. Nous devons répondre au besoin. Le bâtiment Dents-du-Midi est vraiment fatigué. Les travaux à l'intérieur ont été fait au strict minimum. En 2015, le préavis 2015-12 est venu suite à la problématique amiante. La Municipalité a dû réagir en urgence.

M. Bernard BOREL répond que l'urgence est relative. Il relève que les arguments de Mme Rime sont contradictoires. D'un côté, il est dit de ne pas implanter vers la Citrouille, car on hypothèque pour le futur. Mais il est dit que s'il y a d'autres habitants, ce sera dans les hauts. Donc autant utiliser la place qui est en bas car il n'y aura pas beaucoup d'élèves de cette région-là. Et commencer à réfléchir à implanter un collège en haut.

M. François DELADOEY relève que pour la vétusté du DDM, ce n'est pas la faute du Conseil Communal, il n'y pas spécifiquement d'urgence. Les coûts de construction du collège Michel Mayor se sont montés à 6 millions 100 et ce collège est en dur et excavé.

M. Frédéric BORLOZ souhaite reprendre des éléments qui datent de la législature précédente ou celle d'avant. La « répétition des choses » durant une quinzaine d'années s'est terminée vers 2002-2004. Lorsque l'école demandait quelque chose à la Municipalité, celle-ci trouvait que c'était beaucoup trop. Quand la Municipalité déposait un préavis, le Conseil n'en voulait pas car trouvait toujours trop cher. Il a fallu la détermination de son prédécesseur pour enfin construire le bâtiment des Petits Pois et débloquent la situation. La répétition des situations est un enlèvement car il y a toujours quelqu'un qui pense que c'est mieux autrement. On a tourné en rond pendant une quinzaine d'année. A la législature précédente, M. Daniel GIRARDIN et M. le Syndic ont communiqué sur la planification générale des espaces pour les écoles sur très long terme. L'idée était de se dire : Mettons un horizon lointain, 2050, et Aigle peut-elle garder 2 sites scolaires ? Un communiqué de presse doit encore être sur le site internet. Il est ressorti que deux sites sont à garder. Les terrains sont à préserver malgré que c'est politiquement difficile de garder des espaces vides ; celui des vignes à côté de Michel Mayor et celui où il y a la Citrouille. M. le Syndic est 200 % pour cette implantation selon le préavis. Il a regardé la situation. Tout doit être reconstruit au niveau des terrains de sport et loisirs. On doit le faire pour tous, les écoles et les jeunes. Les espaces autour de ces écoles sont tout à refaire. On n'utilise pas la réserve qu'on doit garder. Si on commence à l'utiliser maintenant, dans 20 ans elle est occupée. La proposition et l'implantation sont cohérentes. On doit garder l'espace pour les générations futures. Aigle est beaucoup trop petite pour avoir 3 sites scolaires. Il comprend la réflexion de la commission car leur rapport reste très ouvert, ce qui est apprécié. Le rapport ne dit pas non mais il demande un peu ailleurs. La Municipalité est claire. Le bâtiment où il est proposé est la meilleure solution. La planification avec les classes proposées est sur une dizaine d'années. On ne sait pas quel type de population va venir à Aigle. Plusieurs rapports ont été reçus qui disaient dans 2 ans il manquera des classes et deux ans après, il ne manquait pas de classes. On essaie de répondre à la planification qui est raisonnable. Il rappelle qu'on est dans le prolongement du préavis de 2015. C'était prévu que les modules devaient passer par voie budgétaire ou par voie de préavis. Comme c'est tellement cher, les prix ont triplés, on essaie de solidifier cet argent. Si on commence à dire que l'on doit faire quelque chose en dur, on ajoute encore des millions. Si vraiment le Conseil veut mettre sur la parcelle 1013, le Conseil décidera mais cela a été étudié.

M. François DELADOEY rebondit sur les propos du Syndic concernant la parcelle 1013 mis en rapport avec la Municipalité et sa volonté de proposer un projet modulaire qui a été présenté en commission que c'était un peu comme un lego. On peut très bien construire pour 10 ans

sur la parcelle 1013 et si d'autres opportunités d'ici là, on peut voir venir. Ce n'est absolument pas une bonne idée de mettre sur la place de jeu.

M. Cédric ALLORA entend bien les propos du Syndic et de la Municipale. Il reconnaît l'ensemble des travaux et des informations données. Dans la réponse de la Municipalité aux commissionnaires, elle propose l'implantation de la zone loisirs et sociale sur la parcelle prévue en réserve dans un délai supérieur à 30 ans. On met en réserve mais on met quand même la place de sport sociale qui pourrait donc manquer par après. Il soutient la commission mais trouverait intéressant que la Municipalité suive la commission quant au lieu de l'implantation avec un amendement déposé.

M. Stéphane TILLE pose la question au rapporteur. Quelles sont les positions des invités, des représentants des écoles ?

M. Yvan VOUILLAMOZ répond que la question a été posée également sur la durée des travaux. Un très bon climat s'est établi entre la direction des écoles et la Municipalité. Il a été évoqué dans le rapport que Mme JAQUEMET a proposé la parcelle 1013 mais qu'elle s'était faite à l'idée que cela serait là. De la bouche du directeur : « il faudra faire avec ». Sur la demande d'amendement, il est difficile d'amender des conclusions où ne figure pas l'emplacement précis, la question a été posée en commission mais cela ne peut pas se faire. La commission encourage le bâtiment modulaire, soit à faire ce travail mais sur une autre parcelle.

M. Frédéric BORLOZ répond qu'on est dans le prolongement de 2015. Les élèves ne vont pas être déplacés en ville. On doit rester dans cette zone-là. Le rapport de la commission est plutôt bon et positif sur toute la démarche. Il est dommage de remettre en cause la démarche. Concernant l'amendement, il n'a pas eu de contact avec le président de la commission mais pense que si un conseiller communal demande que l'on se rallie aux conclusions de la Municipalité et que l'emplacement soit sur la parcelle 1013, il ne voit pas de contradiction légale à cet amendement. La discussion serait claire et on ne parlerait pas de construire du dur qui certainement serait disponible dans 5 ans. C'est notre responsabilité à tous, conjointe, d'hypothéquer ce terrain pour les générations futures.

M. Jean-Marc CROUSAZ comprend la commission et que le préavis a été très mal préparé. Depuis, la Municipalité a précisé l'emplacement et a clairement démontré le bien-fondé de sa décision. Il se réjouit de l'engagement de la Municipalité à créer une zone de loisirs plus adaptée et mieux située que celle actuellement qui est en mauvais état et nécessiterait des frais à moyen terme. Si un nouveau projet était présenté, il serait très proche de celui présenté ce soir. Il enjoint à accepter le préavis tel que présenté pour éviter des frais supplémentaires.

M. Bernard BOREL ajoute que si on vote le préavis de la Municipalité, on ne vote pas avec l'emplacement du KIWI puisqu'il n'est pas inscrit. Si on vote le rapport, on vote le renvoi en commission. On ne va pas continuer la discussion qui est une discussion de commission. On peut très bien revenir avec un projet qui contient tous les éléments. Il y a du sens que la commission se repenche dessus. Si la Municipalité dit que cela prend du temps c'est qu'elle fait preuve de mauvaise volonté.

M. Philippe PASCHE relève que sur le fond, il y a un consensus car il y a un besoin de ces classes et un certain degré d'urgence. Cette situation perdure depuis de nombreuses années et il y a 2 ou 3 ans en arrière s'il n'y avait pas eu l'amiante, cela n'aurait pas créé la phase épique que nous avons connue. Le consensus est donné. Nous sommes en train de se disputer sur la micro-implantation, sur l'une ou l'autre des parcelles, ce qui importe c'est que cela ne prenne pas un retard inacceptable. Il est aussi vrai qu'il y a un certain nombre d'incertitudes sur l'aménagement de la place de sport, les aménagements routiers, des conséquences et suites en termes de coûts. Il relève qu'on a un puzzle où il manque juste quelques pièces. Il propose que la commission reprenne ce préavis avec la Municipalité quitte

à faire une séance du Conseil communal exprès pour ce sujet. On est tous d'accord sur le type de construction et il manque des détails. On n'est pas loin d'aboutir, c'est peut-être 1 à 2 mois, profiter de la pause estivale pour travailler. Nous considérons que les élèves et les écoles sont importants et que l'offre sociale dans ce quartier est importante. C'est notre devoir d'utiliser ces 2 à 3 mois au niveau de la commission, qui s'est engagée dans ses conclusions, de participer à ce travail et d'arriver à une structure de proposition. Et cela peut être fait pour la rentrée estivale sans trop de difficulté.

Mme Isabelle RIME annonce que la Municipalité demande de prendre note de l'amendement qu'elle fait à ses propres conclusions, soit au point 4. De construire le bâtiment KIWI sur la parcelle 1013.

M. Clément REBER ajoute que nous sommes un législatif donc nous n'avons pas la compétence pour le choix et le détail des projets. La Municipalité, en qui il a confiance, est compétente pour la conduite de ces projets. Il ne sent pas le Conseil compétent pour décider actuellement de la parcelle 1013. C'est une bonne chose que le projet de base laisse ouvert pour permettre des études beaucoup plus sérieuses et adaptées afin de déterminer la pertinence de l'emplacement final de ce bâtiment. Ce soir, fixer par amendement que ce bâtiment sera sur la parcelle 1013 pour que le projet soit accepté, est absurde. L'important est de déterminer si nous autorisons ou pas la Municipalité à construire de nouvelles salles de classes pour nos élèves et si nous le refusons, il trouve cela relativement scandaleux.

M. Jean-Paul JOTTERAND a vu sur la carte l'emplacement proposé pour le KIWI. Il s'est rendu compte que l'on présente un projet qui tient la route. Les documents ont été remis de manière brouillonne. La commission n'avait pas tous les éléments. Il est convaincu que si la commission se réunissait aujourd'hui pour la première fois avec tous les nouveaux éléments, cela serait un peu différent. C'est un projet qui tient la route, qui est finançable, qui permet de démarrer les travaux de rénovation du DDM en 2018. Il ne faut pas refuser ce préavis ce soir. Il n'a pas d'opinion sur l'emplacement. Il ne sait pas comment faire sur le plan formel pour être correct. Il encourage de donner la compétence à la Municipalité d'avoir ce crédit pour aller de l'avant. Puis après définir la parcelle.

M. Philippe BELLWALD demande que Mme RIME donne la dernière diapositive de la présentation où il y avait l'emplacement du bâtiment et fait 2 deux commentaires. Sur la mention du Syndic sur l'utilisation future de la 1013, on voit que le bâtiment KIWI se trouve sur une parcelle sociale. Quand on parle d'hypothéquer la 1013, on voit que les 3 terrains de sport dessinés sur le plan hypothèquent grandement la parcelle. Et que le KIWI hypothéquait que peu. La commission a noté un effet désagréable des tiroirs. Il avait été voté avec le 2015-12, un crédit d'assainissement où tout était compris pour un montant de 18,5 millions. Aujourd'hui, on demande une rallonge pour faire face aux obligations telles que la réalité nous les présente. On s'aperçoit en commission qu'un troisième préavis risque d'arriver pour la réfection de ces terrains de sport et personne ne peut dire combien cela va coûter. La commission est prête à aller de l'avant pour mettre en place cet été encore une réponse pour donner la suite à donner à ce préavis.

M. Cédric ALLORA remercie la Municipalité pour sa proposition d'amendement qui répond à la demande. Pour sa part, il remercie de sa réactivité et soutient l'amendement de la Municipalité et le préavis amendé.

M. Philippe BELLWALD émet une précision qu'il s'agit aussi des routes d'accès et de la sécurité aux abords des écoles.

Suspension de séance demandée par M. Yvan VOUILLAMOZ pour voir les membres de la commission.

M. Yvan VOUILLAMOZ annonce que la commission s'est réunie très rapidement et maintient les conclusions de son rapport à l'unanimité.

Vote sur le rapport de la commission :

Oui : 39
Abstentions : 5
Non : 14
Total Voté : 58.

Les conclusions du rapport de la commission sont acceptées.

M. Philippe PASCHE demande que soit voté un second débat pour permettre à la Municipalité et à la commission de se ressaisir du dossier pour présenter un nouveau projet. Selon l'article 80 du règlement du Conseil, il demande si la Municipalité ou un tiers des membres présents appuie que cet objet soit soumis à un second débat, soit dans la plus proche séance.

La Municipalité accepte cette proposition.

Un second débat aura lieu dans la plus proche séance sur ce préavis.

2.2. Préavis Municipal n° 2017-04 relatif au « Rapport de la Municipalité d'Aigle au Conseil Communal sur sa gestion 2016 »

Rapport de la Commission de Gestion (Rapporteur : M. Philippe BELLWALD)

Rapport de la Commission des Finances (Rapporteur : M. Jean-Paul JOTTERAND)

Rapport de minorité de la Commission des Finances (Rapporteur : M. Patrice BADAN)

Comptes

Le Président annonce, des sources juridiques de M. Duvoisin au SCL, que aucun amendement sur le rapport de la Cogest, de la Cofin et sur les comptes n'est autorisé. Seuls des vœux ou des observations peuvent être faites.

M. le Président explique le déroulement :

Lecture du rapport de la Commission de Gestion (M. Philippe BELLWALD) avec les vœux et observations ainsi que les réponses de la Municipalité.

Le Président de la Commission de Gestion donnera l'avis de la-dite commission.

Votations sur les observations si discussion et divergence.

Lecture du rapport de la Commission des Finances (M. Jean-Paul JOTTERAND)

Lecture du rapport de minorité de la Commission des Finances (M. Patrice BADAN)

Mise en discussion générale sur les rapports des commissions.

Enumération des chapitres des comptes et mise en discussion par chapitres.

Vote final sur les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2016 et décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Conclusions du préavis municipal :

La Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'exercice 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes du Service des finances arrêtés au 31 décembre 2016.

Conclusions du rapport de la Commission de gestion :

En conclusion, la Cogest propose au Conseil communal :

- De verser le montant de CHF 100'000.- sur le compte de réserve « Fonds énergétique durable », à prélever sur le montant de CHF 1'000'000.-, issu du budget ordinaire qui a été versé sur le compte 230.3803.00 « Attributions aux fonds de réserve »
- De garder les trois préavis municipaux suivants ouverts, à savoir :
 - 2008-02 : Demande de crédit pour la mise en place d'un procédé conduisant à une vision globale du développement territorial
 - 2012-01 : Participation financière pour la construction d'une garderie, d'une structure d'accueil pour écoliers et d'un réfectoire sur les parcelles 1013 et 3439, ainsi qu'un cautionnement de l'emprunt restant
 - 2016-05 : Feuille de route concernant Aigle Centre
- De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2016, à l'exception de l'octroi des indemnités de départ aux deux conseillers municipaux sortant en fin de législature 2011-2016
- D'accepter le présent rapport.

Rapport de la Commission de Gestion

M. Philippe BELLWALD lit les observations et vœux avec les réponses de la Municipalité.

Vœux et observations du rapport de la Commission de Gestion :

Observation N° 1 : Comme déjà demandé par les Cogest en 2014 et 2015, la présente Cogest invite la Municipalité à communiquer rapidement aux membres du conseil les résultats de l'audit effectué au cours de l'année 2014, ainsi que les réformes mises en place afin d'effectuer des contrôles réguliers et efficaces des bâtiments communaux.

Réponse :

La Municipalité relève que la présente observation mélange deux thèmes différents : premièrement l'audit effectué au sein du Service des bâtiments et, deuxièmement, les contrôles des bâtiments eux-mêmes. Concernant le premier point, la Municipalité rappelle qu'elle a informé le Conseil communal de la nomination d'une nouvelle Cheffe du Service de l'environnement urbain et de l'espace bâti, Service qui a été réorganisé par ses soins pour répondre notamment aux recommandations de l'audit effectué. Pour le reste, l'audit traitant d'informations relatives au

personnel, il ne sera pas communiqué par respect de la sphère privée des membres de l'administration communale.

Pour ce qui est du contrôle de l'entretien des bâtiments communaux, les différents préavis en cours, notamment celui pour la rénovation du Collège des Dents du Midi, va clairement dans le sens d'un renforcement du suivi du patrimoine communal en vue de son entretien régulier. Toutefois, comme expliqué il y a un an, la Municipalité s'est inspirée à plusieurs reprises des rapports et travaux de la Cogest pour prendre un certain nombre de décisions. Il est donc prévu de communiquer plus largement une fois les réformes prises entièrement appliquées.

Avis de la CoGest : A sa majorité, la CoGest accepte cette réponse. Toutefois, le Président relève qu'en 2014, un audit a eu lieu sur la conciergerie des bâtiments. La CoGest avait demandé la réponse en 2015. Il n'y a toujours pas de réponse sur cet audit, ce qui est regrettable.

Observation N° 2 : Le procès-verbal de l'assemblée générale de 2016 n'est pas conforme aux statuts de la SCPMA, ni au Code des obligations relatif à la société coopérative (titre XXIX, art. 828ss).

Réponse : Comme relevé par la Cogest, la Municipalité n'est pas représentée au sein du Conseil d'administration de la SCPMA ; elle y est invitée avec une voix consultative. Dans les faits, deux représentants de la Municipalité siègent au Conseil. Néanmoins, elle transmettra l'observation de la Cogest au Conseil d'administration pour correction et sera attentive à ce que les modifications nécessaires aient été apportées pour la prochaine Assemblée générale, où elle pourra faire entendre sa voix comme sociétaire.

Avis de la CoGest : La CoGest a admis la réponse de la Municipalité.

Observation N°3 : Le réseau social du Chablais est riche en associations et en sociétés à but non lucratif. Toutes ces structures indépendantes n'empêchent-elles pas une certaine rationalisation des services ? L'augmentation des charges financières du domaine social observée ces dernières années ne va-t-elle pas à l'encontre de la pérennité du système ? Une optimisation des structures, en particulier des structures administratives, nous paraît souhaitable. Ne serait-il pas du devoir de la Municipalité (via les associations de communes dont elle est membre) de s'impliquer pour simplifier le système actuel ?

Réponse : Le thème soulevé par la Cogest est sensible et pertinent. Il fait l'objet d'un suivi fréquent par la Municipalité durant ses séances hebdomadaires, de même que lors de réunion avec ses homologues des communes avoisinantes. D'une manière générale et dans la limite de sa capacité d'intervention, la Municipalité s'engage en vue d'une utilisation efficace et efficiente des ressources alloués au domaine social. Il faut rappeler que durant la dernière législature, une pression financière très forte a été mise sur ces associations. La Municipalité compte bien la maintenir. D'autre part, la simplification des infrastructures existantes conduirait inévitablement à une centralisation plus grande, ce qui n'est pas

obligatoirement synonyme d'efficience. Le plus souvent, l'engagement de bénévoles dans ces nombreux comités contribue à impliquer la société civile d'une part et génère également des économies de l'autre.

La Municipalité prend note de cette observation qui renforce sa position et elle s'y référera lors des discussions futures relatives à cet aspect.

Avis de la CoGest : La CoGest a accepté cette réponse.

Vœu N° 1 **La Municipalité est invitée à déposer son rapport de gestion et les comptes commentés auprès des commissions de gestion et des finances sitôt le bouclage effectué afin de laisser suffisamment de temps à ces dernières pour qu'elles puissent prendre connaissance des résultats de l'exercice passé avant la séance avec la Municipalité.**

Réponse : Le bouclage des comptes communaux et l'élaboration du rapport de gestion sont des processus longs et complexes impliquant tous les services de l'administration et parfois des intervenants externes (associations intercommunales). Dans la mesure du possible, la Municipalité cherche à raccourcir au maximum les délais de réalisations de ces deux documents, mais elle n'en maîtrise pas tous les paramètres. La Municipalité prend note de cette remarque, consciente qu'elle dispose d'une potentielle marge d'amélioration.

Avis de la CoGest : La CoGest a accepté cette réponse de la Municipalité.

Vœu N° 2 **La Cogest suggère à la Municipalité de mettre à disposition du Conseil communal les principales informations relatives à la marche des associations de communes dont Aigle fait partie, comme par exemple un résumé d'activités, le rapport de gestion, un extrait des comptes avant de lui soumettre le budget. En effet, le budget communal englobe tous les montants qui leur sont alloués, généralement sous forme de participations.**

Réponse : L'ensemble des documents dont fait mention la Cogest a été tenu à sa disposition ou peut l'être à sa demande, pour autant que la Municipalité en dispose. Néanmoins, en raison des processus de validation des comptes et rapports d'activités des différentes organisations intercommunales, il est compréhensible que celles-ci ne souhaitent pas faire circuler des documents provisoires. La Municipalité estime qu'il n'est pas de sa compétence de modifier unilatéralement ces processus au demeurant acceptés par l'ensemble des autres communes, ni d'ailleurs de produire des rapports d'activités intermédiaires de ces structures. Elle rappelle, comme l'a justement indiqué la Cogest, que ces associations sont constituées notamment d'un conseil intercommunal composé de conseillers communaux des communes membres. Selon elle, il appartiendrait à ces délégués de faire rapport à leurs pairs.

Avis de la CoGest : La CoGest a accepté cette réponse.

Vœu N° 3 **La Cogest souhaite qu'un lien soit établi entre elle et les commissions de gestion des associations de communes afin d'améliorer la transmission d'informations.**

Réponse : La Municipalité communiquera les coordonnées des Présidents des Conseils intercommunaux des associations dont Aigle est membre à la Cogest, laissant ensuite le soin à celle-ci de les contacter en vue d'améliorer la transmission d'informations. La Municipalité tient toutefois à rappeler que le secret de fonction des membres de commissions, selon l'art. 40i de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (LC – RSV 175.11) s'applique également à l'échelon intercommunal¹.

Avis de la CoGest : La CoGest a accepté cette réponse.

Vœu N° 4 **La Cogest suggère à la Municipalité de mettre en exergue la possibilité d'utiliser le « Fonds énergétique durable », surtout auprès des particuliers, dans tous les moyens de communication dont elle dispose, comme par exemple les tous-ménages et le site internet de la commune.**

Réponse : La Municipalité prend note de cette remarque. Toutefois, elle précise que tous-ménages, le site internet www.aigle.ch et Aigle Info servent déjà régulièrement de support de communication sur ce sujet. La Municipalité reste néanmoins ouverte à toute suggestion.

Avis de la CoGest : La CoGest a accepté cette réponse.

Vœu N° 5 **La Municipalité avait défini sa stratégie énergétique dans le « Programme de politique énergétique 2013-2017 » et s'engageait déjà vers une stratégie pour une société à 2'000 Watts. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe spécifique de 0.6 ct/kWh au 1^{er} janvier 2017 et de l'acceptation par le peuple suisse le 21 mai dernier de la nouvelle loi sur l'énergie « Stratégie énergétique 2050 », la Cogest souhaite que la Municipalité dévoile rapidement son futur programme de politique énergétique.**

Réponse : Le programme de politique énergétique 2017-2021 de la Municipalité est en cours de rédaction et doit être validé préalablement au ré-audit pour le label Cité de l'énergie. Ce programme pourra ensuite être communiqué au Conseil communal durant l'automne 2017.

Avis de la CoGest : La CoGest a accepté cette réponse.

Lecture du rapport de la Commission des Finances

Rapporteur : M. Jean-Paul JOTTERAND

Conclusions :

- a) d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 tels que présentés ;
- b) de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

M. Jean-Paul JOTTERAND lit les résultats des comptes dans les généralités de son rapport. Ils présentent un résultat positif pour la douzième année consécutive avec un bénéfice net de Frs 214'933.-. La marge d'autofinancement est de Frs 5'761'000.- alors que le budget prévoyait seulement Frs 1'699'000.-. L'endettement brut au 31.12.2016 a baissé de 1'197'000.- par rapport à l'année précédente et se monte à Frs 63'000'000.-. Le plafond d'endettement est toujours fixé à 100'000'000.- Dans la deuxième partie, examen détaillé des comptes, des remarques ont été faites par la CoFin. Dans le troisième chapitre, amortissements et attribution aux fonds de réserve, la CoFin approuve ces choix qui figurent dans les comptes. Au quatrième chapitre, des associations intercommunales, la commission des finances déposera une interpellation suite au rapport de la Cour des comptes 2016. Au point 5. Conclusion, malgré les remarques émises dans le chapitre consacré à l'examen des comptes, qui ne change pas le résultat de manière significative, la majorité de la CoFin accepte les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 ainsi que les attributions aux fonds de réserve et les amortissements proposés. La CoFin rappelle le résultat de l'audit de la fiduciaire Intermandat qui dit que la comptabilité est tenue avec ordre et précision, la justification des postes au bilan a été démontrée et les dispositions de la loi sur les Communes sont régulièrement appliquées. Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission des finances vous demande de bien vouloir adopter les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2016 et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Lecture du rapport de minorité de la Commission des Finances

Conclusions :

- a) de refuser les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 tels que présentés ;
- b) de ne pas donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

M. Patrice BADAN lit un résumé du rapport de la minorité qui demande de refuser les comptes, notamment pour les raisons suivantes :

Compte « Traitement de la Municipalité » : Un parachute doré de 16'500.- a été versé aux municipaux sortants alors que le Conseil avait précisément refusé cette dépense. La Municipalité essaie de justifier son acte par un document interne qui n'a aucune valeur.

Compte « Cotisations à la Caisse de pension de la Municipalité » : Un montant de 33'737.- qui doit être certainement qualifié de rachat a été effectué sur l'exercice 2016. Il relève que les rachats se font normalement de manière totalement privée. Comme plusieurs documents demandés n'ont pas été remis, ils ne peuvent pas se prononcer sur ce poste.

Compte « Location Immeuble Novassalles » : La CoFin a découvert que depuis 2015, la Municipalité fait cadeau de la part variable du loyer dû par Cinérive pour l'exploitation des salles de cinéma. Plus de 150'000.- n'ont pas été encaissés par la Commune. La Municipalité prétexte que cet abandon de loyer doit permettre à l'exploitant de capitaliser en vue d'une participation d'un financement au projet d'agrandissement du complexe. Cette capitalisation se faisant sur le dos des recettes communales. Plusieurs éléments sont contestables :

1. Le manque de transparence. La Municipalité a présenté des comptes de façon à tromper le lecteur. En 2015, le compte produit des locations a enregistré la totalité des loyers et le montant de la part variable a immédiatement été comptabilisé dans un compte de pertes. L'opération est opaque pour le lecteur. En 2016, la Municipalité n'a enregistré que la part fixe. Il manque la part variable. Cette différence de méthode est singulière.
2. A la suite des investigations de la CoFin, la Municipalité a écrit un courrier à l'exploitant pour lui réclamer les parts de loyer variable impayées. Une première fois pour l'année 2016, une

seconde fois pour l'année 2015 et 2016. On peut s'interroger sur le changement de cap de la Municipalité qui semble ne plus assumer cet abandon de location dès lors que le pot aux roses a été découvert. Etrange comportement.

3. On peut s'étonner de l'absence d'une quelconque convention prévoyant un abandon de la part variable des loyers. Ce serait la moindre des choses de poser par écrit les termes d'une telle opération mettant en jeu ces montants.

Il lit les conclusions du rapport :

« Nous tenons à relever que la présentation de ces comptes viole le principe que le bilan doit refléter une image fidèle du patrimoine et que le compte de fonctionnement doit faire état de toutes les charges et tous les revenus de l'exercice ; elle ne satisfait pas aux exigences légales requises pour assurer sa véracité.

De plus, nous déplorons qu'il ne nous a pas été remis tous les documents demandés et ce en totale contradiction avec l'art. 35 a du Règlement sur la comptabilité des communes qui mentionne que dans le cadre de son mandat, la CoFin a un droit d'investigation illimité et que la Municipalité est tenue de fournir tous les documents et renseignements nécessaires. »

Mise en discussion générale sur les rapports des commissions

M. Carlo CARRIERI lit un vœu au nom du groupe PSA :

« Le PSA propose de modifier les conclusions du rapport de la commission de gestion portant sur l'exercice 2016.

La phrase à modifier est celle du 3^{ème} paragraphe des conclusions, en supprimant : « à l'exception de l'octroi des indemnités de départ aux deux conseillers municipaux sortants en fin de législature 2011-2016. »

Le paragraphe devient :

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2016. »

Discussion

M. Frédéric BORLOZ a été interpellé sur les mots « cadeau », « pot aux roses » « parachute doré » qu'il n'avait jamais encore entendu là.

D'abord, il remercie la Commission de gestion et a pris note des observations. Ils essaieront de rapporter de manière claire dans le courant de cette année. Il demande de considérer que dans des rapports d'audit, lorsqu'il y a des noms de personnes, on doit protéger les gens. Concernant les amendements de la commission de gestion, le Président devra décider comment il veut les traiter puisque des demandes sont faites, une de modifier le boucllement ; ce n'est pas illégal mais ce n'est pas recevable ; et la deuxième de laisser des préavis ouverts. Cela pourrait être des vœux. Il laisse le Conseil débattre de cela mais donne l'avis de la Municipalité qui est d'accord de laisser les préavis ouverts. Quant aux modifications du boucllement et des réserves, on ne peut pas les modifier. On va appliquer la motion d'avril 2015 sur l'énergie mais le temps que son application demande, cette différence sera appliquée quand la taxe sera perçue. On ne peut pas l'appliquer au préalable.

Il remercie la majorité de la CoFin et n'a pas de commentaires à faire sur son rapport. C'est vrai que chacun a eu peu de temps pour faire cela. Les demandes ont fusé sur des pages A4 complètes. Les réponses ont été données dans les 2 à 3 jours. Ce n'est pas toujours simple.

On essaie tous de bien faire. Pour le rapport de minorité, il regrette un peu et le dit gentiment, que le ton est totalement déplacé. C'est injurieux et il doit répondre sur des accusations qui sont assez lourdes. Il commence par les conclusions car les mots ont de l'importance, notamment « lorsque le bilan doit refléter une image fidèle ». Cela a une signification en comptabilité. On doit se référer à la loi sur les Communes qui dit que la comptabilité doit donner une situation claire, complète et véridique des finances, des patrimoines et des dettes communales. Cela est bien entendu très différent d'une image fidèle, terme retenu par la Cofin dans son rapport de minorité qui au sens comptable du terme exclu toute réserve latente. Ces réserves latentes sont des montants qui ne figurent pas dans les comptes mais qu'on va recevoir. Ce sont des termes juridiques. On a volé personne.

Il reprend les différents points :

« Traitements de la Municipalité » : Il a compris que cela avait agacé tout le monde. Il demande de se mettre dans le contexte dans lequel cela est arrivé. En avril 2016, le Conseil Communal a accepté une dépense à 43'000.- si elle avait dû être appliquée. La commission avait amendé les conclusions et demandé de le faire à partir de la prochaine législature. En fin de législature, la Municipalité a donné lorsqu'il y avait un départ une petite somme et un cadeau. Par rapport à 2011, le montant de base était de 2000.- et un cadeau entre 1000.- et 2000.-, soit Frs 3500., donc pour deux personnes 7'000.-. C'est ce qui avait été appliqué et personne n'avait fait de remarques. Cela faisait l'objet d'un règlement interne. L'histoire montre qu'à chaque législature, on donne un peu plus. C'est des sommes pour des gens qui ont travaillé. On est dans un contexte, qu'à tort ou à raison, on a pris un chemin intermédiaire entre 2011 et ce que le Conseil a accepté pour la prochaine législature. Ce ne sont pas des sommes gigantesques. Il n'y a pas eu un signe du Conseil, un jour, qui a dit 0. C'est une appréciation purement municipale. Ils n'ont pas eu l'impression de vouloir mal faire.

« Cotisations à la Caisse de pension » : C'est marqué dans les préavis sur les rémunérations 2011 et 2016, que la Municipalité était traitée comme le personnel communal. Ils ont regardé les contrats. Le personnel communal est à la caisse intercommunale de pension. La Municipalité avait deux traitements différents car les indépendants étaient assurés différemment car ils ne peuvent pas être à la Caisse intercommunale de pension, donc ils sont aux Retraites Populaires. En 2007, il a été proposé d'avoir tout le monde aux Retraites Populaires aux mêmes conditions. On ne sait pas pourquoi le contrat signé ne correspondait pas au contrat de la CIP. Le contrat signé ne correspond donc pas aux retenues. Il a donc été proposé un rattrapage. Ce n'est pas un avantage privé. C'est le montant que l'employeur et l'employé doivent payés pour être traités équitablement. Un document avec les noms et les montants indiquait les retenues supplémentaires sur les salaires.

« Frais de recherches du personnel » : M. le Syndic a demandé à un expert qui trouve normal que d'engager un cadre se fasse avec l'aide d'un professionnel. C'est quelque chose de compliqué. Il n'y a pas d'indication qui dit que c'est à la Municipalité de faire la recherche de cadres. C'est un choix. Les tests d'aptitudes et psychologiques à faire dans l'engagement d'un cadre ne sont pas dans la compétence de la Municipalité.

« Achat d'œuvres d'art » : On peut en discuter pendant des heures. Cela fait toujours référence à une opportunité. Au dire de l'expert, les achats d'œuvres d'art sont dus aux opportunités. C'était en l'occurrence le cas.

« Locations Immeuble Novassales » : C'est vrai qu'il y a des montants de loyers qui ont été amortis et écrasés qui ne figurent pas dans les comptes. Il l'a dit à la Commission. C'est une

erreur comptable. Cela ne devait pas être amorti. Il n'y avait pas de « pot aux roses ». Il n'y a pas d'abandon de loyer. On n'a pas le droit de le faire, il y a un bail à loyer qui fait foi. Les amortissements sont une erreur. Il y a 18'000 écritures chaque année. Cela n'a pas été vu. Cela aurait dû attirer l'attention car il y avait des rendements moins bons sur Novassales. Le réviseur a noté les différences et « à vérifier l'année prochaine ». C'est passé entre les gouttes. Si le réviseur avait vu et mentionné qu'on abandonnait des loyers, cela aurait été corrigé. Puis, par après, l'argent n'a pas été réclamé. Ils ont fait une lettre avec le montant dû. La lettre a indiqué le faux montant donc une deuxième lettre a été faite avec le bon montant. « On passe pour des pignouffes ». On accepte de ne pas encaisser une part de loyer car on essaie de s'occuper de la promotion d'Aigle et des activités des aiglons à Aigle. Souvent on trouve des accords, celui-là est peut-être bancal. On peut dire qu'il ne faut plus faire ça. Il prend note. On sait qu'il y a des velléités pour construire à Collombey 5 salles de cinéma. A Aigle, il hésite à investir pour 2 salles supplémentaires. Si on se dit, on se met ensemble, on fait des réserves, on commence à travailler sur quelque chose ; on essaie d'offrir 2 salles de plus. On a le droit de dire que c'est déplacé d'avoir une attitude comme celle-ci, qui vise uniquement à développer la ville et son offre culturelle. Le Syndic a rappelé le locataire pour confirmer l'accord. Il a confirmé par écrit que si le projet n'aboutit pas, les sommes seront versées immédiatement.

« Comptes de liaison entre deux périodes comptables (Passifs transitoires) » : C'est un serpent de mer, on essaie de lisser les choses. Dans le budget, il y a des montants avec des explications. Ce sont des estimations. Il y a des contre-temps dans les travaux qui n'ont pas pu tous être faits. Les montants prévus pour un projet qui n'est pas fait une année après vérification, est mis en transitoire pour être exécuté l'année suivante. Sinon, au mois de novembre, tout le monde dépense son budget car a peur de ne pas avoir le budget l'année suivante. Et parfois, on ne dépense pas. Sur les intérêts des emprunts, on emprunte par exemple en novembre et le décompte d'intérêt est l'année d'après. Donc les 2 mois on devrait faire le calcul et mettre en transitoire. Cela ne se fait pas mais on va corriger selon les bonnes pratiques.

La loi prévoit que les comptes doivent être remis au 31 mai au plus tard. Ils ont amélioré et donnés les comptes au 1^{er} mai. Ils peuvent essayer de faire mieux et de répondre plus vite. Mais il y a beaucoup de demandes.

Monsieur le Syndic demande de refuser le rapport de minorité et d'accepter le rapport de majorité.

Comptes

Administration générale p. 88 à 95

La discussion n'est pas demandée.

Finances p. 96 à 99

La discussion n'est pas demandée.

Domaines et bâtiments p. 100 à 115

La discussion n'est pas demandée.

Travaux p. 116 à 125

La discussion n'est pas demandée.

Instruction publique et cultes p. 126 à 129

La discussion n'est pas demandée.

Police p. 130 à 135

La discussion n'est pas demandée.

Service Social p. 136 à 137

La discussion n'est pas demandée.

Service des Eaux p.138 à 139

La discussion n'est pas demandée.

Charges et revenus par nature p. 140 à 151

La discussion n'est pas demandée.

Discussion

M. DELADOEY souhaite parler des points « Traitements de la Municipalité » et « Achats d'œuvres d'art » en parlant de la séparation des pouvoirs garante de notre démocratie qui implique des compétences qui sont différenciées. Sur les différents points relevés par la Commission des finances, il relève comment peut-on justifier le montant versé aux municipaux sortants à la précédente législature alors que le Conseil communal avait expressément décidé que cette possibilité ne pouvait s'inscrire à la précédente législature peu importe le montant. Il rappelle à la Municipalité qu'elle ne peut légalement pas engager de dépenses sans le caractère avéré d'être imprévisible et exceptionnel. Cette dépense partant d'un chemin intermédiaire n'en reste pas moins en dehors de la légalité et non d'appréciation municipale. Pour les achats d'œuvres d'art, certes les goûts et les couleurs ne se discutent pas mais où se trouve le caractère imprévisible et exceptionnel de la dépense. C'est là que le bât blesse et non pas sur l'aspect esthétique ou le montant de moindre importance. Il n'y a pas d'importance contraignante si le Conseil refuse les comptes mais donne un signal politique fort permettant de rendre attentive la Municipalité à engager des dépenses d'intérêt public. Le groupe UDC recommande le soutien des conclusions du rapport de minorité.

Mme Maude ALLORA émet un complément d'information au rapport de gestion, à la page 13, la Cogest parle des prix de repas pratiqués à la Dents du Midi. L'UAPE concerne les enfants âgés de 4 à 12 ans qui fait partie du réseau d'accueil de jour du Chablais. Le repas est facturé aux parents 8.- alors que le prix est de 9.20. La subvention du réseau à travers l'association de communes est de 1.20. La Dents de Midi est une cantine scolaire dès 12 ans qui n'est pas subventionné est au prix de 13.20.

Vote final

Monsieur le Président relit les conclusions à voter :

« Le Conseil Communal d'Aigle

Vu le rapport de gestion et extrait des comptes 2016

Où le rapport de la commission des finances

Considérant que le-dit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

a) d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 tels que présentés ;

b) de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion. »

Et demande aux conseillères et conseillers qui acceptent les conclusions de voter par oui.

Résultat du vote :

40 oui

13 non

7 abstentions

Les comptes 2016 et la décharge à la Municipalité sont acceptés à la majorité.

2.3. Préavis municipal n° 2017-05 du lundi 1^{er} mai 2017 relatif à « L'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie et d'un cautionnement en faveur du tennis club d'Aigle »

Rapporteur : M. Lionel BILECI

Conclusions du préavis municipal et du rapport de la commission :

1. d'autoriser la Municipalité à constituer, pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie gratuit sur les parcelles n° 1388 et 1389, d'une surface de 5'401 m2, au lieu-dit « Sous le Grand Pré », en faveur du Tennis Club d'Aigle.

2. d'autoriser cette constitution de droit distinct et permanent de superficie sous conditions que le droit de préemption légal du superficiel soit maintenu et qu'il soit renoncé au droit légal de préemption du superficiaire.

3. d'autoriser la Municipalité à cautionner un prêt en faveur du Tennis Club d'Aigle pour la réalisation de deux courts de padel couverts pour un montant maximum de CHF 200'000.-.

4. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

54 oui
1 non
5 abstentions

Les conclusions du préavis et du rapport de la commission sont acceptées à la majorité.

2.4. Rapport de la commission pour la prise en considération du postulat « Fibre optique dans les foyers aiglons : une absence aberrante »

Rapporteur : M. Philippe OLLOZ

Conclusions du rapport de la commission :

Le rôle de notre collectivité n'est pas d'investir dans la création d'un réseau de fibre optique, rôle largement occupé aujourd'hui par les opérateurs en place mais plutôt de leur assurer un accès facilité au sol pour implanter et développer leurs réseaux sans distinction, ni favoritisme. De consulter ces entreprises lors des travaux de réfections des infrastructures souterraines. C'est précisément la politique menée par la Municipalité depuis plusieurs années et reconnues par les opérateurs concernés. Il était toutefois nécessaire de faire un état des lieux sur ces nouvelles technologies, ce que ce postulat nous a permis d'accomplir. La commission s'est aperçue que l'offre actuelle remplit pour l'instant sa mission.

Par conséquent, la commission vous recommande, à la majorité, la non-prise en considération du postulat UDC « La fibre optique dans les foyers aiglons : une absence aberrante ».

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

46 oui
2 non
12 abstentions.

Les conclusions du préavis municipal et du rapport de la commission sont acceptées à la majorité.

3. Réponses de la Municipalité aux interpellations

3.1. Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée le 2 mars 2017 par Katleen Boucher, au nom du groupe AlternativeS-Les Verts, intitulée : « Interpellation LAT »

La réponse à l'interpellation a été reçue par chaque conseillère et conseiller en même temps que l'ordre du jour.

Discussion

Mme Katleen BOUCHER remercie la Municipalité mais s'interroge quand même sur le fait du pourquoi avoir posé toutes ces questions vu qu'il y a moins d'habitants à Aigle en 2016 qu'en 2015.

4.1. Motions

Pas de motion.

4.2. Postulats

4.2.1. Postulat déposé par Alexandre Favre : « Pour la création d'une zone ludico-sociale sur les berges de la Grande-Eau »

M. Alexandre FAVRE lit son postulat dont la conclusion est la suivante :

Vu ce qui précède, tenant compte des délais prévus pour les travaux de sécurisation, afin de gagner un temps précieux nous proposons un renvoi de ce postulat directement en Municipalité pour rapport.

Cf Annexe 1.

Discussion

M. Grégory DEVAUD répond que la Municipalité accepte ce postulat. M. FAVRE a posé quelques questions sur cette berge puisque la Commune d'Aigle est partie prenante dans l'ECF (Entreprise de Correction Fluviale) Grande Eau. Il avait régulièrement communiqué sur les travaux vers le pont CFF et la zone Ecluse qui arrivent à terme. La dernière zone à sécuriser pour modifier la carte des dangers naturels sera dans cette zone (entre le pont de la Fontaine et le pont Napoléon). Il est intéressant d'intégrer cette réflexion avec celle d'un travail d'étudiant dont il y aura une probable publication. Ce travail est très conceptuel mais la zone a été étudiée et il y a quelque chose d'intéressant à faire, notamment via le biais de la commission d'urbanisme.

Vote

55 oui

1 non

4 abstentions

Le postulat est accepté à la majorité et renvoyé à la Municipalité pour rapport.

4.2.2. Postulat déposé par Mme Rachel CARNAL, du groupe AlternativeS-Les Verts : « Pour une commune sans pesticides de synthèse »

Mme Rachel CARNAL lit son postulat dont la conclusion est la suivante :

Par ce postulat, nous invitons donc la Municipalité à étudier l'opportunité de renoncer au maximum et progressivement à l'utilisation de pesticides de synthèse sur tous les territoires propriétés de la Commune, ceci en fonction de leur affectation, et d'en faire rapport au Conseil. Cf Annexe 2.

Discussion

M. Grégory DEVAUD répond que afin de travailler ensemble, de manière consultative et collaborative, la Municipalité propose de renvoyer en commission pour clarifier les idées de la postulante et voir l'initiative en cours pour son évolution. Sur l'ensemble des territoires de la commune, sur les 9 hectares de vigne, il faudra définir quelles options donner aux vignerons tâcherons. C'est bien de travailler avec des pistes un peu plus claires.

Mme Rachel CARNAL accepte le renvoi en commission et remercie car c'est un sujet vaste et touche énormément de gens. L'idée est de pas interdire et de ne pas attendre.

Vote

55 oui
3 non
2 abstentions.

Le postulat est accepté et transmis à une commission qui préavisera sur sa prise en considération.

4.3. Interpellations

4.3.1. Interpellation du parti socialiste aiglon : « Pour sécuriser l'accès au Skate Parc des Glariers et l'alimenter en eau »

Mme GENOUD-CHAMPEAUX lit son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le Skate Parc fait partie des installations sportives que notre ville offre aux jeunes aiglons, et nous nous en félicitons. Cependant, nous attirons ici l'attention de la Municipalité sur deux points particulièrement épineux, qui nous été signalés par des parents dont les enfants utilisent régulièrement le Skate Parc.

1. La sortie du Parc, qui s'ouvre directement et sans aucune protection sur l'Avenue des Glariers, s'avère particulièrement dangereuse.

On n'y trouve ni trottoir, ni signalisation, ni protection d'aucune sorte, pas même un passage piétons. Ainsi, les enfants et les jeunes qui en sortent se trouvent directement sur le bitume, partageant la route avec les voitures.

2. Le Skate parc n'est pas équipé en eau. Quand les usagers ont soif, ils vont chercher l'eau au terrain de foot voisin. Malheureusement, l'on constate que certains de ces usagers « oublient » ou laissent trainer sur le terrain de foot des déchets divers et variés.

C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité de faire au plus vite le nécessaire pour :

- Sécuriser l'accès au Skate Parc par l'Avenue des Glariers
- Équiper le Skate Parc en eau
- Fermer le site à 22h, afin de diminuer les actes d'incivilité à l'intérieur de la structure et dans son entourage.

Nous remercions à l'avance la municipalité pour sa prise en compte de cette interpellation. »

Discussion

M. Piero RUGGIERO répond qu'il faut d'abord sécuriser à l'intérieur, jusqu'à l'extérieur. La Municipalité avant l'interpellation a souhaité de réglementer ce lieu. Un panneau sera fixé. Une réflexion sera faite sur les accès également.

Mme Katleen BOUCHER annonce que le groupe AlternativeS-Les Verts soutient l'interpellation. Il est demandé d'élargir la réflexion de la sécurité sur tout le périmètre au vu des nombreux utilisateurs des alentours.

5. Elections

Election de la nouvelle commission thématique permanente pour traiter des préavis relatifs aux opérations immobilières

Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX, au nom du groupe PSA, propose M. Pierre CALORE.

M. Christophe BARBEZAT, au nom du groupe EA, propose M. Livio HÜRZELER.

M. François DELADOY, au nom du groupe UDC, propose M. Alexandre MASSY.

Mme Katleen BOUCHER, au nom du groupe Alt-V, propose Mme Dominique CHESSEX.

M. Philippe PASCHE, au nom du groupe PLR, propose MM. Serge AEGERTER, Philippe OLLOZ, Pierre-Alain SCHWEIZER.

Vote

57 oui, 2 non, 1 abstention.

Madame Dominique CHESSEX, MM. Pierre CALORE, Livio HÜRZELER, Alexandre MASSY, Serge AEGERTER, Philippe OLLOZ, Pierre-Alain SCHWEIZER sont élus pour la nouvelle commission thématique.

Election du Président du Conseil Communal 2017-2018

Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX, au nom du PSA, propose la candidature de Mme Jeanne GIRARDIN.

Mme Jeanne GIRARDIN est élue par acclamation.

Mme Jeanne GIRARDIN remercie sincèrement chacun et souhaite remplir cette tâche avec honnêteté, justice et respect envers tous. Elle cite Mère Teresa : « La vie est un bonheur à mériter, un défi à relever, une aventure à tenter. »

Election du premier vice-Président du Conseil Communal 2017-2018

Mme Katleen BOUCHER, au nom du groupe AlternativeS-les Verts, propose la candidature de M. Nicolas BIFFIGER.

M. Nicolas BIFFIGER est élu par acclamation.

Election du deuxième vice-Président du Conseil Communal 2017-2018

M. Philippe PASCHE, au nom du groupe PLR, propose la candidature de M. Alexandre FAVRE.

M. Alexandre FAVRE est élu par acclamation.

Election des scrutateurs

M. François DELADOEY, au nom du groupe UDC, propose la candidature de M. Didier BADAN.

M. Christophe BARBEZAT, au nom du groupe EA, propose la candidature de M. Alain MORET.

MM. Didier BADAN et Alain MORET sont élus par acclamation.

Election des scrutateurs suppléants

M. François DELADOEY, au nom du groupe UDC, propose la candidature de M. Santino BARTOLONE

M. Christophe BARBEZAT, au nom du groupe EA, propose la candidature de M. Marlyse SAUGE.

Madame Marlyse SAUGE et M. Santino BARTOLONE sont élus par acclamation.

6. Questions, vœux, divers et propositions individuelles

M. Patrick GRAFF pose deux questions :

« Qu'en est-il de la planification du projet du nouveau gymnase cantonal à Aigle ? »

Monsieur le Président, chères/chers collègues,

Lors de la première séance du Conseil communal de cette législature, j'ai déposé une interpellation auprès de la Municipalité pour savoir ce qu'il advenait du projet du gymnase sur la parcelle de l'actuel Hôpital d'Aigle.

Dans sa réponse immédiate, M. le Syndic a refait l'historique de cette affaire pour le néophyte que j'étais. Néanmoins, j'apprenais que le canton pilotait la planification de ce projet, qui n'était à l'époque pas encore défini.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Je remercie la Municipalité de bien vouloir renseigner le corps délibérant dans les meilleurs délais. »

« Quel avenir pour les parcelles de l'arsenal et des anciens abattoirs ?

Monsieur le Président, chères/chers collègues,

La question concernant l'avenir des surfaces dites « Arsenal et Anciens-Abattoirs » avait été posée sous forme de motion par mon collègue M. Philippe Pasche du PLR au CC du 12 décembre 2014.

Je n'ai pas trouvé de réponse de la part de la Municipalité, raison pour laquelle je me permets de réitérer la demande sous forme de question.

Qu'en est-il du développement éventuel et de l'intégration dans le Plan directeur communal (PD Com) des surfaces sous-mentionnées ?

1. Parcelles n° 1817 et n° 1801 dites de « l'Arsenal » de 42'000 m² environ, propriété de la Confédération.
2. Parcelle n° 1820, dite des « Anciens Abattoirs », d'une surface de 2'380 m², propriété de la Commune d'Aigle.

Je remercie la Municipalité de bien vouloir renseigner le Conseil communal dans les meilleurs délais. »

M. Frédéric BORLOZ confirme que pour le gymnase c'est le canton qui pilote. Le canton a demandé des propositions pour la vente du terrain communal. Des évaluations chiffrées ont été faites. La prochaine étape est un exposé des motifs et projets de décrets au Grand Conseil. Les choses vont bon train. Des communiqués de presse sont disponibles sur le site du Canton de Vaud.

Concernant l'Arsenal : En 2020, l'armée devrait se dessaisir d'une partie de ces parcelles. Elle-même ne sait pas trop ce qu'elle veut de ces parcelles qui sont en zone artisanales. Elles devront faire l'objet d'une analyse et d'une réflexion de fond pour un remaniement parcellaire et d'affectation. C'est un gros dossier mais toute spéculation à ce stade là est inutile car l'armée détient les clés de l'avenir de ce site.

Résolution « Etats généraux sur le centre-ville d'Aigle »

M. Philippe PASCHE lit une résolution co-signée par M. François DELADOEY, pour le groupe UDC, Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX, pour le groupe PSA, M. Cyril ZOLLER, pour le groupe Alternatives-Les Verts et lui-même pour le groupe PLR :

« Contexte

A la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral annulant le résultat du référendum sur le projet Aigle Centre 2020, le Conseil communal a décidé d'annuler le préavis y relatif, notamment sous conditions que la Municipalité organise des états généraux sur l'avenir du centre-ville et que tout nouveau préavis global d'aménagement du centre-ville soit soumis spontanément à référendum populaire.

Développement

Les états généraux réunissant des représentants de tous les partis politiques, du comité référendaire, du comité de soutien, de la Municipalité et des experts ont siégé à deux reprises.

Lors de la séance du 29 octobre 2016, les points suivants furent décidés :

- Création d'un schéma directeur des espaces publics, permettant de s'assurer de la conformité de futures étapes d'aménagement en relation avec le centre-ville
- Etude des variantes permettant la sortie du tracé de l'Aigle-Leysin du centre-ville
- Validation de la faisabilité d'une option tunnel.

Lors de la seconde séance des états généraux le 9 mai 2017, les participantes et participants:

- ont unanimement soutenu la mise en tronc commun entre l'AL et l'ASD hors du centre-ville et la poursuite des études y relatives. A ce stade des connaissances et sous réserve des études détaillées, ils priorisent la solution du tunnel à la quasi-unanimité. Il est relevé que l'intégration paysagère, notamment aux abords du Château, devra être particulièrement soignée.
- ont pris connaissance du délai incompressible pour les études et la réalisation des travaux (quels qu'ils soient):
 - o Le train ne pourra pas être déplacé avant 8 à 12 ans environ (selon la solution retenue et le nombre et la complexité des recours) ;
 - o Certains travaux seront nécessaires pendant cette période intermédiaire. Par les TPC, pour garantir et sécuriser l'exploitation du train ; par la Commune, pour gérer au mieux la vétusté de certaines infrastructures souterraines. Pour l'ensemble des travaux, les deux gestionnaires ont clairement exprimé leur volonté d'optimiser les investissements (en ne renouvelant pendant cette période que ce qui est indispensable) et ils seront particulièrement attentifs à minimiser les nuisances pour les commerces et les usagers.
- ont demandé que la Commune mette en route l'élaboration d'un schéma directeur des espaces publics, comprenant la poursuite d'une démarche participative avec les milieux suivants : politique (partis), associatif (par ex. parents d'élèves), économique (dont les commerçants) et publique (sur le projet). Ce schéma devra prévoir à la fois un aménagement des espaces publics pendant la période intermédiaire (de 8 à 12 ans) et son développement ultérieur, de manière à optimiser l'usage de l'argent public.

Résolution

Le Conseil Communal d'Aigle :

- soutient la feuille de route et les conclusions qui se dégagent des états généraux,
- demande que la Municipalité mette tout en oeuvre pour s'assurer de leur concrétisation,
- souhaite que les TPC ainsi que les autorités cantonales et fédérales concernées y apportent leur soutien actif. »

Discussion

M. Frédéric BORLOZ va parfaitement dans le sens des discussions des Etats généraux. Plus on a un discours clair, limpide, déterminé en ville d'Aigle, plus on aura des autorités cantonales et fédérales qui nous suivront. Il demande à voter massivement pour cette résolution. C'est l'image qu'on donne d'Aigle vis-à-vis de ceux qui paieront des sommes considérables.

Vote

Oui : 55

Non : 1

Abstentions : 4

La résolution est acceptée à la majorité.

Allocution de M. le Président du Conseil, M. Jean-Luc MAYOR

M. le Président relève qu'on vient de vivre une année difficile avec certains Conseils un peu chauds, animés et pas toujours avec une bonne entente. Il remercie la secrétaire du Conseil pour sa disponibilité. Si les Conseils communaux étaient sur la même entente que la sortie du 16 juin, il pense que la suite sera sans problème. Il remercie encore tout le bureau du Conseil, la Municipalité, le personnel communal sans oublier Mme Lachat, préfète, qui a offert l'apéro de ce soir. Il souhaite à chacun de belles vacances et un bon été.

Allocution de M. le Syndic, M. Frédéric BORLOZ

M. le Syndic avoue avoir eu du mal à trouver l'inspiration. Il n'avait jamais vécu une situation comme celle-ci. En général, on s'était toujours plus ou moins respecté. Il n'est pas dupe et sait que c'est lui qui est visé. Il a finalement regardé le rapport gestion dans les pages 44, 45, 47 qui sont des pages qu'on ne lit pas ou peu, car il y a pas mal de texte et pas de chiffre. Elles sont là pour les archives. Ces pages-là lui ont redonné la bonne humeur. Elles permettent de prendre de la hauteur. Elles montrent les manifestations, l'énergie, la mobilité, les fêtes, la cérémonie publique avec la désignation d'un président au Grand Conseil, des inaugurations, des industries qui vont bien, des commerces qui se développent, de la culture, du sport. Plein de choses se passent dans cette ville. On a une magnifique communauté avec des gens qui redoublent d'initiative, qui ne s'arrêtent pas sur des détails. « Je fais des erreurs et vous avez le droit de me les reprocher ». Mais il vaut mieux se donner envie de prendre le côté positif de la vie, de se pousser les uns les autres à faire quelque chose. C'est incroyable le nombre de choses qui se passent avec le nombre de bénévoles qui font des heures et des heures. Beaucoup dans cette salle participent à cela, s'investissent, organisent. Cela l'a mis de bonne humeur. Il faut regarder le verre à moitié plein.

Comme à chaque fois que l'on finit, on va changer de Président, il a toujours une petite attention pour le Président. Il parlait des gens qui font des choses mais remarque que le Président fait plein de choses. Il travaille la terre, il aide son fils, il rénove, il transforme, il plante beaucoup de variétés différentes. Il le remercie. Il n'est pas familier des questions administratives mais il se débrouille très bien dans la vie. Ce n'était pas une année facile. Il le remercie et l'encourage à continuer. Il lui offre de son vin et pour l'encourager à continuer, de l'huile d'olive de Toscane en attente de peut-être une bonne huile d'olive d'Aigle.

M. le Président remercie l'attention, les deux responsables de la sono et la gestion de la salle.

Mme Marlyse SAUGE annonce que notre Commune a un nouveau titre de champion suisse d'abattage. M. Christophe GESSLER, employé au service des forêts de notre Commune a remporté ce titre pour la septième fois. Il lui permettra d'aller concourir aux championnats du monde en Norvège.

La séance est close à 23 h 30.

Le Président du Conseil :

M. Jean-Luc MAYOR



La secrétaire :

Mme Barbara DEVAUD

Annexes au Procès-Verbal

- Annexe 1 : Postulat déposé par Alexandre Favre : « Pour la création d'une zone ludico-sociale sur les berges de la Grande-Eau »
- Annexe 2 : Postulat déposé par Mme Rachel CARNAL, du groupe AlternativeS-Les Verts : « Pour une commune sans pesticides de synthèse »

Postulat pour la création d'une zone ludico-sociale sur les berges de la Grande-Eau

Contexte

Aigle a la chance de se voir traversée par un cours d'eau relativement imposant, la Grande-Eau. Autrefois dénommée «la Rionzettaz», elle est aujourd'hui totalement endiguée en traversée de ville et fait l'objet de réaménagements de ces berges visant à la sécurisation d'une grande partie de notre commune. Les deux principaux chantiers, à l'amont et à l'aval du pont CFF ainsi que dans la zone dite de l'Ecluse arrivant à leur terme, il semble que l'ultime mesure servant à garantir la sécurité de notre cité et, respectivement, à modifier la carte des dangers naturels de manière durable, soit le rehaussement de la digue en rive droite, entre le pont de la Fontaine et le pont Napoléon. Ces rives sont peu accessibles à la population bien qu'idéalement situées à proximité immédiate du centre-ville. De plus, il est utile de rappeler ici que ces berges ont la vocation particulière de pêche sociale sur ce tronçon.

Postulat

Il semble dès lors intéressant de demander à la Municipalité de profiter de l'opportunité créée par les réaménagements prévus sur notre cours d'eau pour mener une réflexion globale sur ce secteur et sa mise en valeur exprimée ci-dessous par différents thèmes. Ceux-ci pourraient indiquer certaines pistes de réflexion utiles en vue de donner un caractère ludique et social à ce secteur.

Développement

1. Réaménagement du cours d'eau

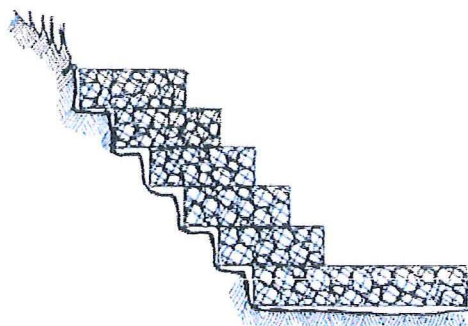
Au vu des travaux prochainement entrepris, des synergies importantes pourraient être trouvées en collaboration avec l'entreprise de correction fluviale et le canton afin de saisir l'opportunité, qui ne se représentera probablement pas avant plusieurs décennies, de mettre en valeur ce site de manière durable.

2. Sécurisation des piétons et des cycles

Les aménagements de part et d'autre du pont de la Fontaine ne sont pas satisfaisants pour garantir une pleine sécurité des piétons et des nombreux enfants du quartier se rendant à l'école ou au parc. De plus, les personnes souhaitant circuler à pied ou en vélo à ses abords sont fréquemment confrontées aux véhicules sortants du quartier de la Fontaine ou du rond-point du centenaire. Les trois places de parcs situées directement à proximité du pont n'arrangent en rien la situation confuse régnant dans le secteur.

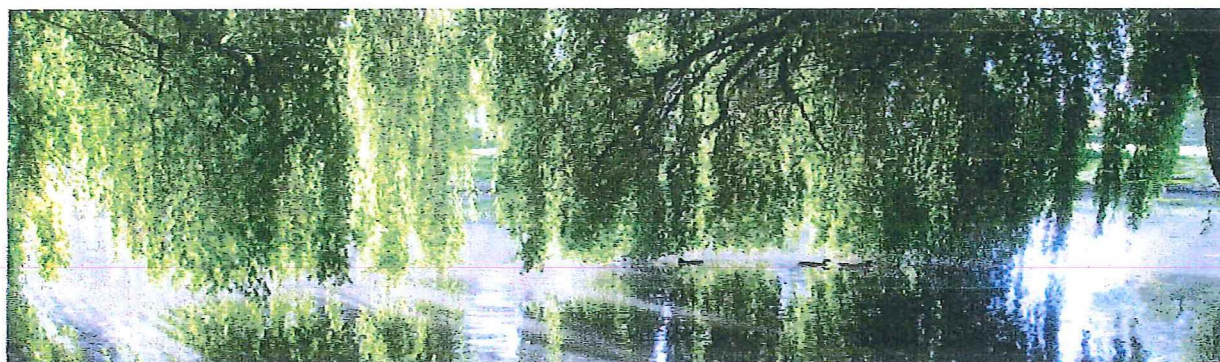
3. Social

- Possibilité de création d'un véritable espace de rencontre.
- Mise en valeur et facilitation de la pratique de la pêche sociale.
- Création d'engrèvements en terrasse et d'aménagements dans le cours d'eau favorisant la présence de la faune piscicole.



4. Ludique

- Valoriser les relations avec le parc existant, peut-être par la prolongation de celui-ci jusqu'en pied de digue, par la fermeture de la route et l'extension des clôtures.
- Permettre un accès facilité à l'eau (pieds dans l'eau) pour les citoyens et un aménagement ludique et valorisant pour, par exemple, lire un livre à l'ombre d'un saule pleureur, ou simplement permettre aux enfants de «toucher» l'eau en toute sécurité.
- Planter un sentier didactique le long de la berge sur le thème de la pêche, facilitant par la même occasion sa pratique. Un véritable «Sentier des pêcheurs»...



5. Circulation et places de parcs

Garantir une circulation raisonnable dans cette zone, utile aux différents utilisateurs, permettant de «repenser» les emplacements des places de parcs nécessaires, entre autres, aux habitants du quartier, aux visiteurs et aux occupants des espaces à proximité. Il serait adéquat de revoir la localisation des places situées sous le platane, le long du trottoir ainsi que celles implantées en épis au bord de la berge et de viser à les compenser, si possible avantageusement, à l'aval du pont Napoléon.

In fine, l'élaboration d'un concept valorisant et profitable pour la population dans cette zone et permettant, à priori, de réaliser des économies d'échelle en lien avec les travaux imaginés pourrait apporter une réelle plus-value à un coin de notre commune particulièrement attractif pour les familles aiglonnes et, comme le disait si bien un personnage bien connu de notre Conseil, lorsque le train passe, il faut le prendre, même si, en l'occurrence, il s'agirait plutôt d'un bateau voire d'un radeau !

Conclusion

Vu ce qui précède, tenant compte des délais prévus pour les travaux de sécurisation, afin de gagner un temps précieux nous proposons un renvoi de ce postulat directement en Municipalité pour rapport.

Aigle, le 20 mai 2017

Alexandre Favre

Conseiller Communal PLR





Postulat

Pour une Commune sans pesticides de synthèse

Aigle, le 19 juin 2017

Chères et chers Municipaux, Collègues, Monsieur le Président,

Le 28 septembre 2016, Le Groupe AlternativeS-Les Verts posait une question quant à l'utilisation du glyphosate. Remerciant au passage la Municipalité pour sa réponse, le groupe désire aller plus loin en vous proposant d'y travailler ensemble, de manière constructive et collaborative, afin de dégager des solutions concrètes pour réduire au mieux l'utilisation des pesticides de synthèse.

Contexte

Quelques 220'000 tonnes de pesticides de synthèse sont déversés chaque année en Europe. Une étude a révélé la présence de plus de 54 produits toxiques dans un cheveu d'enfant. Notre air, notre eau, notre terre et nos aliments sont touchés. Ce 10 mai 2017, le Conseil Fédéral a approuvé un nouveau projet d'étude, sur 3 ans, de « biosurveillance » pour évaluer réellement l'exposition de la population à ces pesticides de synthèse.

De son côté, la FRC a lancé une initiative pour 2018, « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ».

Chez nos voisins également, l'Institut Français de Recherche Agronomique s'est emparé de cette problématique en 2015 déjà. Leur étude a mis en lumière 3 types de coûts cachés. Des procédés comme la mécanisation ou la pulvérisation par hélicoptère, fortement utilisées en raison de leur coût lié à la facilité d'utilisation ont un impact fort sur :

- Les coûts sanitaires : tous les frais de la santé liés aux maladies provoquées par une exposition excessive aux pesticides de synthèse.
- Les coûts environnementaux : notamment les dégâts sur la nature. En exemple on citera le cas du pesticide de la firme Bayer, Moonpriviledge®, qui a occasionné des détériorations de vignes en Suisse et en Allemagne, ainsi que l'apparition de plantes ultrarésistantes aux pesticides et invasives.
- Les frais d'évitement : tous les ménages qui optent pour une alimentation bio et qui de ce fait ne répondent plus à l'offre.

Au vu de ces études et de la prise de conscience qui en découle, l'utilisation des pesticides de synthèse paraît obsolète et contre-productive à long terme. En prenant un virage nouveau, la Commune d'Aigle montrerait un signe clair d'engagement dans la préservation de notre

terroir et de nos cours d'eaux au bénéfice des générations futures. Ce, tout en contribuant à une nouvelle dynamique économique internationale au service de notre patrimoine. Au-delà d'un projet purement écologique, il s'agit ici pour nous d'une démarche politique et citoyenne pour favoriser une belle et forte ville en devenir.

Ce projet peut également s'inscrire dans la dynamique de valorisation touristique de nos produits ainsi que renforcer l'image d'Aigle, cité de l'énergie et de l'eau. Il est de notre responsabilité d'agir afin de sensibiliser les habitants, encourager les particuliers, et entreprises qui se sont déjà engagés seuls. A ce titre, comme l'ont déjà fait Morges, Lausanne, Leysin ou encore Collombey-Murraz, se montrer exemplaire en tant que collectivité publique.

Conclusion

Par ce postulat, nous invitons donc la Municipalité à étudier l'opportunité de renoncer au maximum et progressivement à l'utilisation de pesticides de synthèse sur tous les territoires propriétés de la Commune, ceci en fonction de leur affectation, et d'en faire rapport au Conseil.

La postulante
Rachel Carnal



Sources :

<https://www.letemps.ch/sciences/2016/03/28/couts-caches-pesticides>

https://www.letemps.ch/sciences/2017/03/09/suisse-romande-villes-croisade-contre-pesticides?utm_campaign=f4238d0cc8-generale&utm_medium=email&utm_source=Newsletters&utm_term=0_56c41a402e-f4238d0cc8-109427913

<https://www.letemps.ch/sciences/2016/06/06/virage-vert-vignes-lavaux>

<http://www.rts.ch/info/suisse/8343007-l-industrie-agro-alimentaire-a-gaspille-375-000-tonnes-de-denrees-en-2016.html>

<https://www.bonasavoir.ch/925342-molecules-toxiques-enfin-un-pas-en-avant>



Parti socialiste
aiglon

Interpellation

Pour sécuriser l'accès au Skate Parc des Glariers et l'alimenter en eau

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le Skate Parc fait partie des installations sportives que notre ville offre aux jeunes aiglons, et nous nous en félicitons. Cependant, nous attirons ici l'attention de la Municipalité sur deux points particulièrement épineux, qui nous été signalés par des parents dont les enfants utilisent régulièrement le Skate Parc.

1. La sortie du Parc, qui s'ouvre directement et sans aucune protection sur l'Avenue des Glariers, s'avère particulièrement dangereuse.

On n'y trouve ni trottoir, ni signalisation, ni protection d'aucune sorte, pas même un passage piétons. Ainsi, les enfants et les jeunes qui en sortent se trouvent directement sur le bitume, partageant la route avec les voitures.

2. Le Skate parc n'est pas équipé en eau. Quand les usagers ont soif, ils vont chercher l'eau au terrain de foot voisin. Malheureusement, l'on constate que certains de ces usagers « oublient » ou laissent trainer sur le terrain de foot des déchets divers et variés.

C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité de faire au plus vite le nécessaire pour :

- **Sécuriser l'accès au Skate Parc par l'Avenue des Glariers**
- **Équiper le Skate Parc en eau**
- **Fermer le site à 22h, afin de diminuer les actes d'incivilité à l'intérieur de la structure et dans son entourage.**

Nous remercions à l'avance la municipalité pour sa prise en compte de cette interpellation.

La Rosa
Li

Résolution à soumettre au Conseil communal lors de sa séance du 23 juin 2017

Etats généraux sur le centre-ville d'Aigle

Contexte

A la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral annulant le résultat du référendum sur le projet Aigle Centre 2020, le Conseil communal a décidé d'annuler le préavis y relatif, notamment sous conditions que la Municipalité organise des états généraux sur l'avenir du centre-ville et que tout nouveau préavis global d'aménagement du centre-ville soit soumis spontanément à référendum populaire.

Développement

Les états généraux réunissant des représentants de tous les partis politiques, du comité référendaire, du comité de soutien, de la Municipalité et des experts ont siégé à deux reprises.

Lors de la séance du 29 octobre 2016, les points suivants furent décidés :

- Création d'un schéma directeur des espaces publics, permettant de s'assurer de la conformité de futures étapes d'aménagement en relation avec le centre-ville
- Etude des variantes permettant la sortie du tracé de l'Aigle-Leysin du centre-ville
- Validation de la faisabilité d'une option tunnel

Lors de la seconde séance des états généraux le 9 mai 2017, les participantes et participants :

- ont unanimement soutenu la mise en tronc commun entre l'AL et l'ASD hors du centre-ville et la poursuite des études y relatives. A ce stade des connaissances et sous réserve des études détaillées, ils priorisent la solution du tunnel à la quasi-unanimité. Il est relevé que l'intégration paysagère, notamment aux abords du Château, devra être particulièrement soignée.
- ont pris connaissance du délai incompressible pour les études et la réalisation des travaux (quels qu'ils soient):
 - Le train ne pourra pas être déplacé avant 8 à 12 ans environ (selon la solution retenue et le nombre et la complexité des recours) ;
 - Certains travaux seront nécessaires pendant cette période intermédiaire. Par les TPC, pour garantir et sécuriser l'exploitation du train; par la Commune, pour gérer au mieux la vétusté de certaines infrastructures souterraines. Pour l'ensemble des travaux, les deux gestionnaires ont clairement exprimé leur volonté d'optimiser les investissements (en ne renouvelant pendant cette période que ce qui est indispensable) et ils seront particulièrement attentifs à minimiser les nuisances pour les commerces et les usagers.
- ont demandé que la Commune mette en route l'élaboration d'un schéma directeur des espaces publics, comprenant la poursuite d'une démarche participative avec les milieux suivants : politique (partis), associatif (par ex. parents d'élèves), économique (dont les commerçants) et publique (sur le projet). Ce schéma devra prévoir à la fois un aménagement des espaces publics pendant la période intermédiaire (de 8 à 12 ans) et son développement ultérieur, de manière à optimiser l'usage de l'argent public.

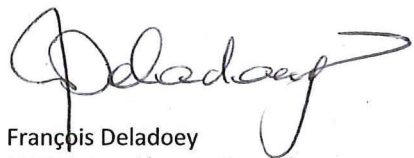
Résolution

Le Conseil Communal d'Aigle :

- soutient la feuille de route et les conclusions qui se dégagent des états généraux,
- demande que la Municipalité mette tout en œuvre pour s'assurer de leur concrétisation,
- souhaite que les TPC ainsi que les autorités cantonales et fédérales concernées y apportent leur soutien actif.

Aigle, le 21 juin 2017


Philippe Pasche
PLR.Les Libéraux-Radicaux


François Deladoey
UDC Union démocratique du centre


Marie-Dominique Genoud
Parti Socialiste


Cyrill Zoller
Alternatives-Les Verts